

Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et au sport (SDJES) de la Haute-Savoie

LUTTE CONTRE LES VIOLENCES DANS LE SPORT Tous concernés en Haute-Savoie

FICHE SIGNALEMENT

COMMENT SIGNALER DES FAITS ?

Si vous avez CONNAISSANCE DE FAITS de violences sexuelles
(entre mineurs, entre majeurs ou entre majeurs et mineurs)
ou si vous êtes TÉMOIN,
vous avez obligation de les signaler.

1

Conseiller à la victime ou à ses parents
de **porter plainte**
Appeler le 17 (Police ou gendarmerie)
Et le cas échéant le 116 006
(N° national d'aide aux victimes).

2

Signalez les faits à la **cellule nationale SIGNAL SPORTS** et au **SDJES** (Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et au sport) du département **où se sont déroulés les faits.**

* Le signalement doit être réalisé sans délai (le plus rapidement possible)

Cellule nationale SIGNAL SPORT : signal-sports@sports.gouv.fr

Courriel du SDJES 74 : sdjes74@ac-grenoble.fr

**Lorsque vous envoyez un courriel
pour effectuer un signalement,
indiquez le maximum d'éléments :**

- **Etat civil et coordonnées** de la victime
- **Etat civil et coordonnées de l'agresseur** (si vous en avez connaissance)
- **Faits et détails** dont vous avez connaissance.
Si ce sont des paroles de victimes, indiquez précisément ces paroles (sans analyse de votre part)
- **Période et lieu** où se seraient déroulés les faits
- **Etat civil et coordonnées de la personne qui envoie le signalement.**

AUTRES NUMEROS UTILES

3919 : numéro national pour les femmes victimes de violence
17 : Police
15 : Samu
3018 : numéro national contre le harcèlement/cyberharcèlement
114 : Numéro d'urgence des sourds et malentendants
119 : Pour avoir un accompagnement psychologique et juridique dans vos démarches : vous pouvez appeler le Service National d'accueil Téléphonique de l'Enfance en Danger au **119** (Appel gratuit et confidentiel), 24h/24 et 7 jours/7. Le **119** n'apparaît pas sur les relevés de téléphone

